



**HAL**  
open science

**Les sceaux des sires et dames de Rozoy : le devenir des roses de Thiérache au XIIIe siècle. Deuxième partie : l'apogée**

Caroline Simonet

► **To cite this version:**

Caroline Simonet. Les sceaux des sires et dames de Rozoy : le devenir des roses de Thiérache au XIIIe siècle. Deuxième partie : l'apogée. *Revue française d'héraldique et de sigillographie—Études en ligne*, 2019, [http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS\\_W\\_2019\\_001.pdf](http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2019_001.pdf). hal-02984592

**HAL Id: hal-02984592**

**<https://hal.science/hal-02984592>**

Submitted on 7 Nov 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



# Société française d'héraldique & de sigillographie

---

<b>Titre</b>	Les sceaux des sires et dames de Rozoy : le devenir des roses de Thiérache au XIII <sup>e</sup> siècle. Deuxième partie : l'apogée
<b>Auteur</b>	Caroline SIMONET
<b>Publié dans</b>	<i>Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne</i>
<b>Date de publication</b>	février 2019
<b>Pages</b>	33 p.
<b>Dépôt légal</b>	ISSN 2606-3972 (1 <sup>er</sup> trimestre 2019)
<b>Copy-right</b>	Société française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France
<b>Directeur de la publication</b>	Jean-Luc Chassel

---

## Pour citer cet article

Caroline SIMONET, « Les sceaux des sires et dames de Rozoy : le devenir des roses de Thiérache. Deuxième partie : l'apogée », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2019-1, février 2019, 33 p.

[http://sfhsrfhs.fr/wpcontent/PDF/articles/RFHS\\_W\\_2019\\_001.pdf](http://sfhsrfhs.fr/wpcontent/PDF/articles/RFHS_W_2019_001.pdf)

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE  
ET DE SIGILLOGRAPHIE**

*Adresse de la rédaction* : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

*Directeur* : Jean-Luc Chassel

*Rédacteurs en chef* : Caroline Simonet et Arnaud Baudin

*Comité de rédaction* : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault,  
Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

*Comité de lecture* : Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre),  
John Cherry (British Museum), Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot  
(EPHE), Laurent Macé (université Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen),  
Christian de Mérindol (musée national des Monuments français), Marie-Adélaïde Nielen (Archives  
nationales), Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Miguel de Seixas (université de Lisbonne),  
Inès Villela-Petit (BnF)

**ISSN 1158-3355**

et

**REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE  
ET DE SIGILLOGRAPHIE  
ÉTUDES EN LIGNE**

**ISSN 2006-3972**

© **Société française d'héraldique et de sigillographie**

SIRET 433 869 757 00016

*Les sceaux des sires et dames de Rozoy :  
le devenir des roses de Thiérache.  
Deuxième partie - l'apogée*

Caroline SIMONET

Nous avons présenté dans un précédent article l'émergence du sceau et des armoiries chez les Rozoy, seigneurs de Thiérache, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. A partir de Roger II (III) de Rozoy<sup>2</sup>, qui succède à son père probablement en 1221 (*voir la généalogie 1*), on constate une large diffusion de l'usage du sceau dans le lignage. Cette soudaine profusion, habituelle en cette première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, favorise une analyse plus poussée que pour la génération précédente des armoiries aux trois roses, à la fois du point de vue des modes de figuration sigillaire et de leur transmission au sein de la famille.

**Roger II (III) : des roses en abondance**

Roger II (III) semble le premier fils aîné depuis deux générations à ne pas recevoir le prénom Robert. Jusque-là, seuls des cadets ou des benjamins étaient baptisés Roger. Ainsi, le jeune frère de Renaud de Rozoy, qui devint évêque de Laon, était prénommé Roger (*voir la généalogie 2*). Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, ce prénom semble désormais revêtu d'un certain prestige. Le lignage peut en effet s'enorgueillir d'avoir donné un évêque, Roger de Rozoy, à l'un des sièges les plus prestigieux du royaume, celui de Laon. La cité épiscopale accède d'ailleurs à la pairie sous son épiscopat (1175-1207)<sup>3</sup>. De plus, la *Chanson d'Antioche*, remise au goût du jour à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, cite à plusieurs reprises Roger de Rozoy, croisé et sans doute parent de Gérard de Rozoy<sup>4</sup>.

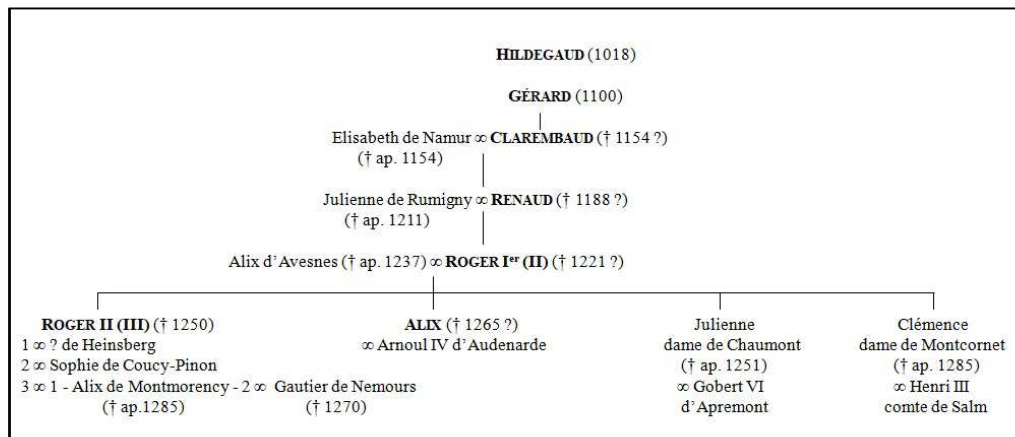
1. Caroline SIMONET, « Les sceaux des sires et dames de Rozoy : le devenir des roses de Thiérache. Première partie : les origines », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2018-5, novembre 2018, 28 p. [[http://sfhsrfhs.fr/wpcontent/PDF/articles/RFHS\\_W\\_2018\\_005.pdf](http://sfhsrfhs.fr/wpcontent/PDF/articles/RFHS_W_2018_005.pdf)].

2. La numérotation double est liée à l'incertitude des origines du lignage avant le début du XII<sup>e</sup> siècle. Un Roger de Rozoy est parfois cité au XI<sup>e</sup> siècle ; croisé, il s'agit peut-être d'un cadet. Roger I<sup>er</sup> pourrait donc être en fait le second à porter ce nom.

3. L'évêque de Laon, à partir de 1180, est l'un des six pairs ecclésiastiques officiant lors des sacres royaux à Reims. Il est chargé en particulier de présenter la Sainte ampoule. C'est l'évêque Roger de Rozoy qui obtient cette distinction, à une période où il se rapproche du pouvoir royal et organise l'union de Philippe Auguste avec sa petite-cousine Isabelle de Hainaut (*voir la généalogie 2*). Maxime DE SARS, *Le Laonnois féodal*, 5 vol., Paris, 1924-1934, t. 2 p. 1. Jean FAVIER, *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris, 1993, p. 842. Pierre DESPORTES, « Pair », dans Claude GAUVARD, Alain DE LIBERA et Michel ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Age*, Paris, 2002, p. 1034.

4. Suzanne DUPARC-QUIOC (éd.), *La chanson d'Antioche. Documents relatifs à l'histoire des croisades – tome XI*, 2 vol., Paris, 1977-1978. Lewis A.M. SUMBERG, *La chanson d'Antioche*, Paris, 1968.

Généalogie 1



Le plus ancien sceau de Roger II (III) de Rozoy est utilisé en décembre 1234 (*voir fiche 1 en annexe*). Si l'on se fie à la légende, il est alors probablement uni à une fille de Dirk de Valkenburg, sire de Heinsberg<sup>5</sup> : « Roger de Rozoy, sire de Chaumont et de Heinsberg ». On ne comprend guère cette ultime prétention : Dirk de Valkenburg, s'il est bien le père de la dame, semble avoir accordé Heinsberg en dot à une autre de ses filles, Agnès, l'aînée des sœurs. Le flamboyant Roger de Rozoy espérait-il mettre la main sur cette seigneurie ? En ce cas, la gravure de ce grand sceau serait antérieure à 1230, date probable du mariage d'Agnès de Heinsberg qui rendait cet espoir caduque.

Cette légende sigillaire intrigue pour une autre raison. D'après Sars<sup>6</sup>, la demoiselle de Heinsberg était la deuxième épouse de Roger II (III) qui aurait contracté une première union avec Sophie, la fille de Robert de Coucy, sire de Pinon<sup>7</sup>. Or un acte de février 1235 (n.st.)<sup>8</sup> mentionne le prénom de son épouse d'alors : Sophie ! Au regard de la légende du grand sceau utilisé trois mois plus tôt, il est impossible que l'union avec Sophie soit antérieure à celle contractée avec la demoiselle de Heinsberg. Sans doute celle-ci fut la première épouse<sup>9</sup>, ce qui expliquerait la mention de Heinsberg dans la légende du sceau de Roger II (III) qui aurait continué à utiliser la même matrice lors de sa deuxième union avec Sophie de Coucy.

La conservation d'une matrice de sceau gravée d'une titulature caduque, bien que rare, se rencontre parfois. Ainsi Jean II de Nesle, comte de Soissons, utilise en 1269 un grand sceau équestre mentionnant qu'il est comte de Soissons et de Chartres, et sire d'Amboise (S' IOH(ann)IS : COMITIS : SVESSION(ensis) : CARNOTEN(sis) : D(omi)NI :

5. Ce seigneur est appelé Thierry par Sars (*Le Laonnois féodal* (cité *supra*, n. 3), t. 2 p. 595). On ignore le prénom de la dame. Son ascendance demeure incertaine.

6. *Ibidem*.

7. Il s'agit du frère benjamin d'Enguerrand III de Coucy qui a reçu la seigneurie de Pinon et se trouve à l'origine de la branche cadette de Coucy-Pinon que l'on peut suivre jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Sur les Coucy : Dominique BARTHELEMY, *Les deux âges de la seigneurie banale. Coucy (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2000 (2<sup>de</sup> éd.).

8. On peut consulter l'inventaire de la série L des Archives nationales en ligne, en particulier les cotes concernant Chaource : [[http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/EGF/SA/InvSAPDF/L829\\_839.pdf](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/EGF/SA/InvSAPDF/L829_839.pdf)] (consulté le 13/12/2018).

9. J'ignore si cette union avait déjà été contractée en 1219 lorsque Roger II (III) donna son consentement à une donation de ses parents au profit de l'abbaye Saint-Martin de Laon ou en 1224 lorsqu'il confirma la fondation de l'Hôtel-Dieu de Rozoy par sa mère Alix d'Avesnes en 1217 (Gérard Adolphe MARTIN, *Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs*, 2 vol., Laon, 1863, t. 1, p. 304 et p. 314).

AMBAISIE)<sup>10</sup>. Ces deux dernières terres étaient possession de sa seconde épouse, Mathilde d'Amboise. Or la dame est décédée en 1256. Jean de Nesle a conservé sa matrice de sceau inchangée, bien que les seigneuries de son épouse soient revenues à son lignage d'origine, les Châtillon, comtes de Blois<sup>11</sup>.

Revenons au premier grand sceau équestre de Roger II (III) de Rozoy. La légende s'est étoffée par rapport à ce que l'on a relevé dans les générations précédentes : en plus de Rozoy, Roger II (III) décide de faire figurer Chaumont et Heinsberg dans sa titulature. Bien que Chaumont soit entré dans le lignage depuis près d'un siècle, lors du mariage de Clarembaud avec Elisabeth de Namur, ni son fils Renaud ni son petit-fils Roger I<sup>er</sup> (II) n'ont fait figurer cette seigneurie sur leurs sceaux. On remarque par ailleurs que le début de la légende du sceau de Roger II (III) est en latin, mais que Chaumont et Heinsberg sont gravés en français<sup>12</sup>. Malgré la dimension importante de ce premier grand sceau – 70 mm – cette inflation des titres seigneuriaux nécessite le recours à des abréviations, ignorées de Renaud et Roger I<sup>er</sup> (II) mais pas de Julienne de Rumigny, grand-mère de Roger II (III). *Sigillum* est réduit à un simple S. *Dominus*, que l'on précise désormais afin de se distinguer des vassaux qui ont adopté l'usage du sceau, est également abrégé, ainsi que *et*, remplacé par un symbole issu du système d'abréviation appelé « notes tironiennes ». La croisette, dont l'usage fut introduit par Renaud mais délaissé par Julienne de Rumigny et Roger I<sup>er</sup> (II) – du moins sur son grand sceau –, inaugure de nouveau la légende d'un sire de Rozoy.

Cette titulature sigillaire m'amène à préciser un point. A plusieurs reprises, j'ai rencontré une affirmation, répétée d'ouvrage en ouvrage, d'un site internet à l'autre : Roger II (III), du vivant de sa mère Alix d'Avesnes, n'aurait pas utilisé le titre de sire de Rozoy. Celle-ci aurait exigé de son fils qu'il attende son trépas pour en user.

D'après Martin, à la mort de Roger I<sup>er</sup> (II), sa veuve aurait conservé Rozoy en usufruit. Son fils Roger aurait reçu Chaumont de plein droit et Rozoy seulement en nue-propiété. Il n'aurait commencé à se qualifier « sire de Rozoy » dans les chartes qu'à partir de 1245. Auparavant, Roger II se serait seulement dit « de Rozoy », réservant le titre seigneurial pour Chaumont<sup>13</sup>. Alix d'Avesnes, sa mère, aurait conservé la qualité de « dame de Rozoy » jusqu'à sa mort. On en ignore d'ailleurs la date : elle acte encore en 1237. Si l'on suit la logique de Martin, elle serait donc décédée en 1245<sup>14</sup>.

Que constate-t-on en 1234 sur ces questions de titulatures ? Roger II (III) indique dans la légende de son grand sceau qu'il est « de Rozoy », sa qualité de seigneur n'étant précisée que pour Chaumont et Heinsberg. Cela semble confirmer les remarques de Martin. Mais bien des sires et dames placent dans leur légende sigillaire leur titre après le nom de famille, comme le fit en son temps Julienne de Rumigny. Dans la région, on pourrait citer la légende du grand sceau équestre de Jean II, comte de Roucy, utilisé en 1228 : le comte y est dit « Jean de Roucy, sire de Pierrepont »<sup>15</sup>. Personne ne songerait à douter pour autant que Jean était à la tête du comté de Roucy depuis plusieurs années à cette date. Surtout, la titulature figurant dans l'acte de 1234 montre que Roger II (III) a

10. ANF, sc/F 304.

11. FAVIER, *Dictionnaire* (cité *supra*, n. 3), p. 254.

12. Sur l'usage mêlé du français et du latin dans les légendes sigillaires, voir Caroline SIMONET, « Sceaux, noms de lieux et de personnes en Vexin français (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) » dans Stéphane GENDRON et Sébastien NADIRAS (éd.), *Noms de lieux, noms de personnes. La question des sources. Volume 2 : toponymie urbaine de Paris et de sa banlieue. Actes du XVII<sup>e</sup> colloque de la Société française d'onomastique (Paris, 2-5 décembre 2015)*, Nouvelle Revue d'onomastique, n°60, 2018, p. 61-78.

13. MARTIN, *Essai historique* (cité *supra*, n. 9), t. 1 p. 323, 366 et 369.

14. Cette date est reprise par Isidore MIEN, *Le canton de Rozoy-sur-Serre*, Saint-Quentin, 1865, p. 94.

15. ANF, sc/D 1022.

utilisé le titre de sire de Rozoy bien avant la mort de sa mère, comme il en avait le droit en tant que successeur de son père Roger I<sup>er</sup> (II) : *Rogerus, miles, dominus de Roseto et de Calvimonte, advocatus Chaorsie*<sup>16</sup>. L'affirmation de Martin, qui pourtant s'appuie sur les sources, ne résiste pas à l'examen de cet acte de 1234. Il est vrai cependant que l'acte de 1234 concerne l'avouerie de Chaourse et non Rozoy elle-même. Peut-être faut-il admettre une variation des titulatures, selon que les actes touchaient directement à Rozoy ou concernaient d'autres biens sur lesquels la douairière Alix d'Avesnes n'avait pas de droit.

Revenons à ce premier grand sceau équestre. Comme son grand-père et son père avant lui, Roger II (III) figure à cheval, allant au galop vers la droite (*fig. 1a*). Il introduit cependant une nouveauté : son haubert est recouvert d'une cote d'armes. Le destrier est représenté en appui sur ses postérieurs, non galopant mais plutôt prêt à sauter un obstacle. Il porte une selle équipée d'un poitrail très large mais pas encore de caparaçon. Bien sûr, les roses ornent l'écu dont la guiche est particulièrement visible. Elles sont figurées petites, comme perdues dans l'espace disponible du bouclier.



*1. Premier grand sceau équestre de Roger II (III) de Rozoy, contre-scellé de son premier sceau secret. Cire verte sur lacs de soie rouge.*

On remarque en bas de l'avers un éclat qui révèle que la cire, qui paraît brune, est en fait de couleur verte. Original de 1234 (ANF, L 839 b n°119).

Photo C. Simonet. Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

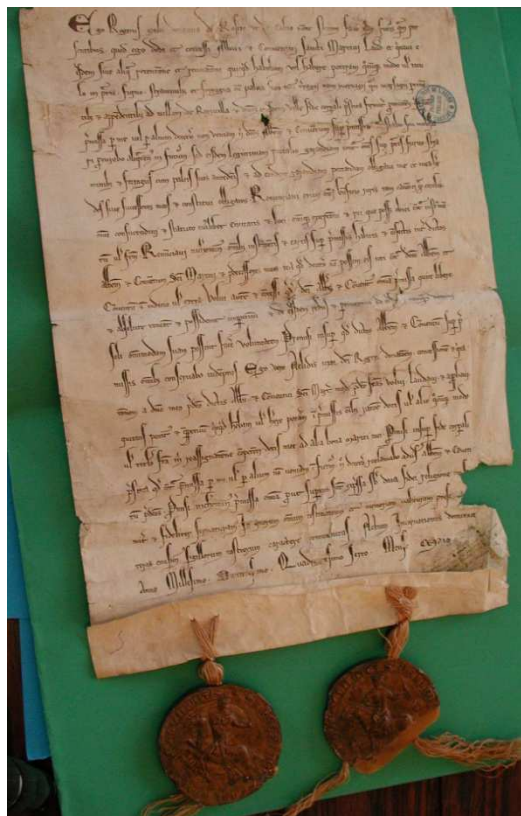
Ce grand sceau de 1234 est de cire verte, appendu à un accord par des lacs de soie rouge. L'affaire concerne une fois de plus Chaourse dont les sires de Rozoy sont avoués<sup>17</sup>. Le revers du gâteau de cire porte l'empreinte d'un sceau secret de 29 mm (*voir fiche 2 en annexe*). Nous avons remarqué que le style de la gravure du second grand sceau équestre et du sceau utilisé en contre-sceau de Roger I<sup>er</sup> (II) de Rozoy permet d'affirmer qu'un seul graveur avait produit les deux matrices. Il semble en être de même ici : les trois roses du sceau secret offrent le même aspect étriqué sur leur écu que celles figurant sur le grand sceau équestre (*fig. 1b*). Nulle abréviation dans la légende de ce sceau secret qui ignore le nom de Rozoy. Sans doute le sire considère-t-il que ses armoiries aux roses suffisent à l'identifier.

16. ANF, L 839b n°119

17. Dans cette affaire, Sars confond Roger I<sup>er</sup> avec son fils Roger II (*Le Laonnois féodal* (cité *supra*, n. 3), t. 2 p. 594).



Une douzaine d'années plus tard, Roger II (III) scelle une donation à l'abbaye Saint-Martin de Laon avec sa troisième épouse, Alix de Montmorency, mentionnée dans les actes à partir de 1243<sup>18</sup>. Le sceau de la dame est classiquement placé en seconde position, c'est-à-dire à droite<sup>19</sup>. Les empreintes du couple sont de cire naturelle et appendues par des lacs de soie rouge<sup>20</sup> (fig. 2).



**2. Donation à l'abbaye Saint-Martin de Laon en 1246, portant les sceaux de Roger II (III) de Rozoy et son épouse Alix de Montmorency (AD Aisne H 956).**

Photo C. Simonet. Tous droits réservés aux archives départementales de l'Aisne

Roger II (III) utilise dans cette affaire deux nouvelles matrices (*voir fiches 3 et 4 en annexe*). Le sire de Rozoy pouvait difficilement conserver son premier grand sceau : sa légende mentionnait un lignage, Heinsberg, dont il s'éloignait de plus en plus au fil de ses remariages. De fait, la seigneurie de Heinsberg a disparu de la légende du deuxième grand sceau équestre : demeurent Rozoy et Chaumont. Croisette et abréviations sont gardées. Le latin s'impose sur l'ensemble de la légende.

18. ANF, L 839b n°121. On ignore la date de cette troisième union. Alain SAINT-DENIS, *Apogée d'une cité. Laon et le Laonnois aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Nancy, 1994, p. 430, et MARTIN, *Essai historique* (cité *supra*, n. 9), t. 1 p. 297 la mentionnent à partir de 1244.

19. Ces deux sceaux sont présentés en ligne sur le site des archives départementales de l'Aisne : [<https://archives.aisne.fr/documents-du-mois/document-les-sceaux-de-roger-et-aelide-de-rozoy-11/n:85>] (consulté de 06/12/2018).

20. Ce textile est aujourd'hui décoloré. On devine la teinte originale sous le repli en bas de l'acte, où la soie a mieux été préservée de la lumière.



Alors que Roger I<sup>er</sup> (II) avait fait graver une seconde matrice presque identique à son premier grand sceau, Roger II (III) choisit de modifier radicalement le style de la gravure, à défaut de changer de type iconographique. Voyons quels sont ces changements (fig. 3).



### 3. Deuxième grand sceau de Roger II (III) de Rozoy

Original de 1246 en cire naturelle sur lacs de soie rouge (décolorée aujourd'hui)  
(AD Aisne H 956)

Photo C. Simonet. Tous droits réservés aux archives départementales de l'Aisne

Premier changement majeur : le cavalier se dirige désormais vers la gauche. Il serait vain de chercher une signification spécifique au sens des cavaliers<sup>21</sup>. Pour le Poitou, Eygun a dénombré trois sceaux où les cavaliers vont à gauche sur un corpus de plusieurs dizaines de sceaux équestres<sup>22</sup>. Pour le Laonnois et le Soissonnais, j'ai compté 6 équestres

21. Prinnet a suggéré un usage franco-anglais à la marche vers la droite, et allemand pour l'autre sens (Max PRINET, « L'origine du type des sceaux à l'écu timbré », *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1910, p. 63-75). Il n'a guère convaincu. Plus récemment Schöntag a abordé la question sous l'angle des emblèmes guerriers (épée, lance, écu) tenus par les cavaliers (Wilfried SCHÖNTAG, « Das Reitersiegel als Rechtssymbol und Darstellung ritterlichen Selbstverständnisses. Fahnenlanze, Banner und Schwert auf Reitersiegeln des 12. und 13. Jahrhunderts vor allem südwestdeutscher Adelsfamilien », dans Konrad KRIMM et Herwig JOHN (éd.), *Bild und Geschichte. Studien zur politischen Ikonographie. Festschrift für Hansmartin Schwartzmaier zum fünfundsiebzigsten Geburtstag*, Sigmaringen, 1997, p. 79-124, en particulier p. 84-85).

22. François EYGUN, *Sigillographie du Poitou*, Poitiers, 1938.

*Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-1*

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

de guerre ou d'apparat tournés à gauche sur un corpus de 48 sceaux. Dans l'ouvrage de Pierre Bony consacré aux sceaux figurés, 85 % des sceaux équestres de guerre se dirigent à droite<sup>23</sup>. En d'autres termes, on privilégie massivement la figure équestre de guerre ou d'apparat tournée à droite. En revanche, les sceaux équestres de chasse favorisent le sens à gauche.

L'orientation à gauche est peu appréciée pour le type de guerre car le chevalier, qui brandit son épée de la main droite – la gauche étant jugée néfaste –, risque de présenter son dos au lecteur du sceau. Comme souvent, l'artisan a contourné cette difficulté sur le sceau du seigneur de Rozoy en représentant l'écu pleinement de face. Visuellement, un triangle recouvre le buste de Roger II (III), occultant le fait qu'il nous tourne le dos.

Deuxième changement important : le destrier est protégé par un caparaçon. Cet équipement est destiné à protéger la monture pendant les combats. Il est apparu sur les sceaux à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et vite agrémenté d'armoiries<sup>24</sup>. Le traitement des plis est ici original. Très souples, ils sont soulevés par les pattes de l'animal, s'envolant en éventail. L'adoption de cette housse autorise la figuration des roses héraldiques non seulement sur l'écu aux armes que le seigneur porte au bras mais aussi sur deux écus gravés au niveau de la croupe et de l'encolure de la monture.

Troisième modification : les roses sont épanouies en larges corolles qui occupent largement l'espace des écus. D'un point de vue graphique, on s'éloigne des sexte-feuilles et quintefeilles ornant les précédents sceaux du lignage. Ici, trois formes presque circulaires sont marquées par cinq incisions disposées en étoile.

Quatrième évolution : le heaume du cavalier conserve le timbre plat et la visière adoptée sur le premier grand sceau. Mais il est surmonté d'un cimier : un plumier en forme d'étoile<sup>25</sup>. De même, la tête du cheval est protégée par un chanfrein orné d'un cimier également en étoile. Ces deux cimiers figurent peut-être des roses un peu schématiques : les rais de chaque étoile paraissent s'évaser, tels des pétales.

Dernière nouveauté : les deux filets qui bordent la légende sont des cordons de grènetis.

Faut-il voir une influence de la belle-famille du sire de Rozoy dans ces changements ? Le grand-père d'Alix, Mathieu II de Montmorency, posséda quatre grands sceaux équestres : deux en tant que seigneur de Montmorency en 1193 et 1203, deux comme connétable en 1224 et 1230<sup>26</sup>. Dès 1203 il adoptait la housse armoriée qu'il conserva sur les deux grands sceaux suivants sur lesquels figurent également des cimiers élaborés – un col de paon. Enfin sur la dernière matrice de 1230, l'équestre, jusque-là tourné à droite,

---

23. Pierre BONY, *Un siècle de sceaux figurés (1135-1235)*, Paris, 2002. On peut également relever que plus de la moitié des sceaux équestres de guerre allant à gauche sont à la lance et non à l'épée (contre 16 % pour ceux allant à droite).

24. Brigitte BEDOS-REZAK, « L'apparition des armoiries sur les sceaux en Ile-de-France et en Picardie (vers 1130-1230) », dans Michel PASTOUREAU, Hervé PINOTEAU et Michel POPOFF (dir.), *Les origines des armoiries. Actes du I<sup>er</sup> colloque international d'héraldique, Bressanone, 1981*, Paris, 1983, p. 23-37. BONY, *Un siècle de sceaux figurés* (cité *supra*, n. 23), p. 26 et 82. Voir également deux articles en ligne de Gautier LANGLOIS consacrés à la question : *L'apparition des cotes d'armes et housses armoriées en France (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, publié le 29 mars 2013, et *Une housse armoriée sur le sceau d'un comte de Saint-Pol (1162)*, publié le 5 avril 2013 : [<https://paratge.wordpress.com/>] (consultés le 05/01/2019).

25. Michel PASTOUREAU (*Traité d'héraldique*, Paris, 1993 (2<sup>de</sup> édition), p. 207) signale un usage du cimier dès 1197 sur le grand sceau équestre du comte Baudouin IX de Flandre (ANF, sc/A 52).

26. ANF, sc/D 2942, D 2943, D 192 et D 193.

part sur la gauche (*fig. 4*). Bref, les changements que Roger de Rozoy intègre sur son deuxième grand sceau existent déjà sur les sceaux du connétable. En 1230, son beau-père Bouchard VI de Montmorency, fils du connétable, use d'un sceau équestre dont le destrier est couvert d'un caparaçon armorié. Lorsque Roger II (III) de Rozoy fait graver sa deuxième matrice, il a peut-être vu les sceaux de Mathieu II et Bouchard VI de Montmorency, ou son épouse a pu les lui décrire.



**4. Quatrième grand sceau de Mathieu II de Montmorency, connétable de France et grand-père d'Alix de Montmorency, troisième épouse de Roger II (III) de Rozoy.**

Il fut utilisé en 1230 et mesurait 80 mm (ANF, moulages sc/D 193 A et B).

Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris

Qu'en est-il de la figuration du caparaçon armorié sur les sceaux d'autres seigneurs des environs ? Thomas de Coucy, premier seigneur de Vervins issu de ce lignage et oncle de Sophie de Coucy-Pinon – deuxième épouse de Roger de Rozoy –, utilise un sceau équestre à la housse armoriée dès 1226<sup>27</sup>. Ce sceau est intéressant pour nous car Vervins voisine Rozoy et leurs sires sont apparentés. Surtout, il est très précoce dans la région : il faut attendre 1246 et le sceau de Raoul II de Coucy, neveu de Thomas issu de la branche aînée, pour voir un autre exemple de housse armoriée, l'année même où Roger de Rozoy utilise son deuxième grand sceau<sup>28</sup>. Par la suite, tous les sceaux équestres de guerre du Laonnois et du Soissonnais figurent cet équipement. Roger de Rozoy fait donc partie des seigneurs les plus en pointe dans l'adoption du caparaçon en cette région. Mais dans la Champagne voisine, cette nouveauté est intégrée plus tôt : les hauts dignitaires des comtes de Champagne – sénéchaux, connétables, maréchaux – adoptent la housse armoriée entre 1221 et 1239 ; le comte Thibaud IV lui-même le fait en 1232 sur son deuxième grand sceau équestre<sup>29</sup>.

27. ANF, sc/St 2065.

28. A notre connaissance, le sceau de Raoul II de Coucy n'est pas inventorié (ANF, S 4950a n°19).

29. Arnaud BAUDIN, *Emblématique et pouvoir en Champagne. Les sceaux des comtes de Champagne et leur entourage (fin XI<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècles)*, Langres, 2012.

*Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-1*

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

On n'observe pas uniquement des changements sur le deuxième grand sceau de Roger II (III) de Rozoy. On note également des permanences avec le premier grand sceau : le destrier semble toujours bondir plus que galoper, et la dimension – 70 mm – reste inchangée. Autre persistance : l'usage d'un sceau secret au revers du grand.

Celui-ci est également nouveau (*fig. 5*). Les roses offrent le même style de gravure qu'à l'avant. De toute évidence, le graveur du grand sceau a œuvré sur le sceau secret. Ce second sceau secret ne peut se confondre avec celui utilisé en 1234 tant l'allure des roses diffère. De plus, la légende a évolué : le prénom du sire de Rozoy apparaît tandis que *sigillum* disparaît. Sans parler de la dimension : 34 mm au lieu de 29. Roger II (III) revient aux dimensions du petit sceau de son père qui mesurait 35 mm. Le sigillant a probablement conservé ce sceau secret jusqu'à sa mort en 1250, à la bataille de Mansourah en Orient<sup>30</sup>. En revanche, il a entretemps de nouveau changé de grand sceau.



*5. Deuxième sceau secret de Roger II (III) de Rozoy.*

Original de 1246 utilisé au revers du grand sceau (AD Aisne H 956)

Photo C. Simonet. Tous droits réservés aux archives départementales de l'Aisne

Si l'on devine sans peine les raisons de l'abandon du premier grand sceau équestre grâce à sa légende, ce second changement est moins clair. La titulature, le type et la dimension demeurent inchangés (*voir fiche 5 en annexe*). La légende a peu évolué : les abréviations diffèrent légèrement ; des étoiles ornent à deux reprises l'exergue. Nous en sommes réduits aux hypothèses. Perte ou vol de la précédente matrice ? Rayure qui l'aurait endommagée ? Envie de changer de style pour adopter une image à la mode ou plus conformiste que les plis en éventail du précédent sceau ?

En 1247-1248, période d'utilisation de son troisième grand sceau, Roger II (III) prépare le financement de son départ en croisade. Il revient à un équestre tourné vers la droite. L'avantage de ce changement de sens est double : le cavalier offre son buste de face et l'on ne peut confondre ce nouveau sceau avec le précédent<sup>31</sup>. Le caparaçon tombe en plis raides, dans un style très éloigné du précédent grand sceau. Les deux écus qui

---

30. Roger II (III) de Rozoy a probablement emporté avec lui la matrice de son troisième grand sceau en Orient : pèlerins et croisés ne se séparaient pas de leurs grands sceaux pendant ces longues pérégrinations (Jean-Luc CHASSEL, « Images des croisés de 1204 », *RFHS – 1204, la quatrième croisade : de Blois à Constantinople, et éclats d'empires. Catalogue d'exposition (Musée de Blois-BnF Paris – octobre 2005-janvier 2006)*, t. 73-75, 2003-2005, p. 113-115).

31. Dans notre premier article, nous avons vu avec Roger I<sup>er</sup> (II) que le changement de matrice n'implique pas toujours le changement de sens du cavalier.



l'ornaient sur le type précédent sont conservés, mais ils sont désormais accompagnés d'un semé de roses. Cette redondance héraldique est visuellement accentuée par le choix d'un plissé rigide pour figure la housse : les armoiries sont ainsi mises en valeur car nettement lisibles sur ce support qui tombe presque droit. Les roses, tant sur le caparaçon que sur l'écu que porte le cavalier, sont de nouveau figurées en quintefeuilles. On ne peut confondre cette qualité de gravure avec celle du second sceau secret, qui est conservé et accompagne parfois ce grand sceau en contre-sceau : Roger II (III) ne s'est probablement pas adressé au même artisan pour réaliser la matrice de ce troisième sceau équestre.

La monture semble galoper et non plus bondir. Les deux cimiers ont disparu. Le cavalier a une posture plus souple, inclinant sa tête couverte d'un lourd heaume à timbre plat et à visière, et cambrant le dos pour accompagner le mouvement du bras qui brandit l'épée. Les mailles du haubert sont nettement visibles sur certaines empreintes (*fig. 6*).



*6. Troisième grand sceau de Roger II (III) de Rozoy.*

Original de 1248 (ANF, L 839 b n°128)

Photo C. Simonet. Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris

Nous disposons d'au moins six empreintes de ce troisième grand sceau équestre<sup>32</sup>. L'une est appendue par des lacs de soie rouge à la vente de divers biens sis à Bruyères et à Martigny en septembre 1247<sup>33</sup>. L'acquéreur est l'évêque de Laon, Garnier. Roger de Rozoy semble à cette époque connaître des revers de fortune qui le poussent à se séparer de ces biens. Cela permet aussi aux Rozoy de sortir de l'espace de la Commune de

---

32. Je n'ai pas eu l'opportunité de dépouiller le carton L 839 b des Archives nationales pour cet article. J'avais consulté certains de ces actes dans le cadre de ma thèse. Il n'est pas exclu que d'autres empreintes se trouvent dans ce fonds.

33. MARTIN, *Essai historique* (cité *supra*, n. 9), t. 1 p. 368-369.

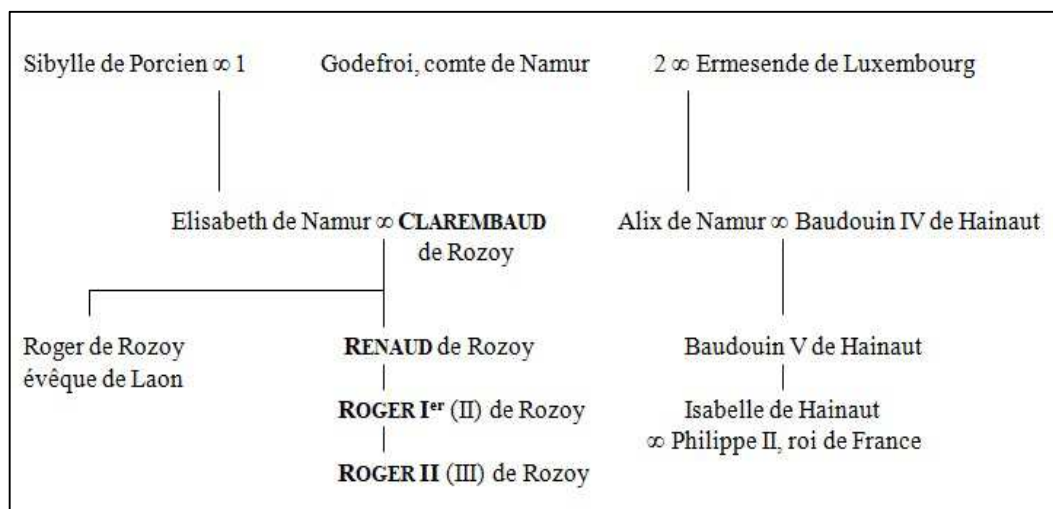
*Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne* – 2019-1

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

Bruyère<sup>34</sup>. Les autres empreintes sont appendues à des actes concernant la vente de l'avouerie de Chaourse à l'abbaye Saint-Denis. Roger II (III) de Rozoy a besoin de fonds pour financer son départ en Orient<sup>35</sup>. Il cède donc ses droits d'avoué aux religieux moyennant 1.000 livres parisis et vingt livres tournois pour l'achat d'un palefroi. Le paiement s'effectue en plusieurs versements tout au long de l'année 1248<sup>36</sup>.

L'accord et certains versements sont non seulement scellés par Roger de Rozoy mais aussi contre-scellés au moyen de son sceau secret (*fig. 5*). La cire est naturelle pour quatre des actes, brune dans un cas. Cette dernière empreinte est appendue par des lacs de soie rouge et contre-scellée<sup>37</sup>. Mais l'un des versements validé d'une cire naturelle sur double queue de parchemin est aussi contre-scellé<sup>38</sup> tandis que les trois autres empreintes de cire naturelle sont appendues par une simple queue de parchemin<sup>39</sup> et deux doubles queues<sup>40</sup>, sans présence du sceau secret au revers du grand sceau. Derrière cette apparente anarchie des usages, on relève cependant que le sceau secret accompagne le grand sceau pour deux actes parmi les plus importants de la série : l'accord, qui s'accompagne d'un premier versement (les vingt livres tournois et cent livres parisis sur les 1.000 prévues), et l'acte n°135 scellé avec de la soie rouge, qui confirme la vente. Les autres actes, dépourvus de contre-sceau, sont de simples quittances de versement. Manquait cependant l'accord de son épouse, Alix de Montmorency.

#### Généalogie 2 : la parenté de Hainaut



34. AD Aisne G 39. SARS, *Le Laonnois féodal* (cité *supra*, n. 3), t. 2 p. 677-678 et pièce justificative p. 694-695. SAINT-DENIS, *Apogée d'une cité* (cité *supra*, n. 18), p. 430 et p. 544.

35. C'est pour le même objectif qu'il cède en 1249 ses biens de Fraillicourt au chapitre de Reims (MARTIN, *Essai historique* (cité *supra*, n. 9), t. 1 p. 376-377).

36. *Ibidem*, t. 1 p. 347-349.

37. ANF, L 839b n°135.

38. ANF, L 839b n°128.

39. ANF, L 839b n°132.

40. ANF, L 839b n°130 et n°133.

### **Alix de Montmorency, épouse de Roger II : une pluie de roses**

Connue à partir de 1243<sup>41</sup>, Alix de Montmorency est régulièrement associée aux ventes et donations de son époux, soit au travers de mentions de consentement soit par le scellement de certains parchemins.

La nouvelle dame de Rozoy est la fille de Bouchard VI de Montmorency et d'Isabelle de Laval<sup>42</sup>. L'union est prestigieuse pour Roger II (III). Il se rapproche des cercles du pouvoir royal : le grand-père d'Alix, Mathieu II, fut connétable de France et un soutien important de la régente Blanche de Castille<sup>43</sup> ; son père Bouchard VI était également au service du roi. Mais le mariage est également avantageux pour la dame : Roger II (III) est apparenté aux rois de France depuis l'union – favorisée par son grand-oncle éponyme l'évêque de Laon – de Philippe Auguste avec Isabelle de Hainaut, une cousine par alliance (*voir la généalogie 2*).

Nous avons déjà évoqué la donation de 1246 à l'abbaye Saint-Martin de Laon, scellée par Alix de Montmorency et son époux, qui use à cette occasion de son deuxième grand sceau et de son second sceau secret. C'est l'occasion pour Alix de faire usage de son grand sceau équestre de chasse (*voir fiche 6 en annexe*).

Cette empreinte de cire naturelle sur lacs de soie rouge est l'une des deux que nous connaissons de ce sceau prestigieux souvent signalé dans les ouvrages de sigillographie ou touchant à l'histoire de Rozoy<sup>44</sup>. Elle est brisée : la partie en bas à droite manque et elle a bénéficié d'une restauration. Mais le relief de l'image est toujours très net : on discerne encore les traits du visage (yeux, sourcils, nez, bouche) ainsi que les pistils qui forment les cœurs des trois roses (*fig. 7a*).

En 1248, Alix de Montmorency valide seule un acte assez long qui précise son consentement à la vente de l'avouerie de Chaourse pour laquelle Roger II (III) de Rozoy produit plusieurs actes<sup>45</sup>. Ce document très détaillé a-t-il été rédigé à la demande des religieux de Saint-Denis, inquiets d'une éventuelle contestation future ? Toujours est-il que nous disposons ainsi d'une seconde empreinte du même sceau, en cire brune<sup>46</sup> sur lacs de soie rouge. Une cassure balafre le gâteau de cire en son diamètre. La matrice semble avoir été assez légèrement appuyée sur la cire lors du scellage : le relief est moins prononcé que sur l'empreinte de 1246 (*fig. 7b*).

La légende est entièrement en latin, inaugurée par une croisette et à peine interrompue par des éléments du dessin. *Sigillum* est réduit à un simple S afin de déployer les noms des terres de Rosoy et Chaumont, toutefois abrégés, de même que *domine*.

Ce grand sceau équestre de chasse est tourné vers la gauche, ce qui est le plus fréquent pour ce type. L'image offre une composition très classique pour l'époque et délicatement réalisée : l'oiseau semble prêt à s'élancer<sup>47</sup>, le surcot est relevé en plis souples dans le giron de la cavalière, la gravure du plissé du tapis de selle est très fine. Le tout s'inscrit dans un sceau rond de 68 mm, soit un module proche des trois sceaux équestres de son époux.

41. ANF, L 839b n°121. Sars semble la confondre avec sa belle-mère Alix d'Avesnes en plusieurs occasions (*Le Laonnois féodal* (cité *supra*, n. 3), t. 2 p. 594).

42. *Ibidem*, t. 2 p. 595.

43. FAVIER, *Dictionnaire* (cité *supra*, n. 3), p. 653.

44. On citera par exemple MARTIN, *Essai historique* (cité *supra*, n. 9), t. 1 p. 349 et Jean-Luc CHASSEL (dir.), *Sceaux et usages de sceaux. Images de la Champagne médiévale*, Paris, 2003, p. 125-126.

45. ANF, L 839 b n°136.

46. Je n'ai pu déterminer si la couleur d'origine était naturelle ou verte.

47. Ce faucon, figuré essorant, n'est pas sans rappeler les aigles éployées qui figurent sur les armoiries des Montmorency. Mais ce type de figuration se rencontre souvent.





**7a**



**7b**

**7. Premier grand sceau d'Alix de Montmorency, dame de Rozoy et de Chaumont.**

**a** : original de 1246 en cire naturelle sur lacs de soie rouge à l'origine, utilisé à droite du sceau de son époux Roger II (III) de Rozoy (AD Aisne, H 956).

**b** : original de 1248 en cire brune sur lacs de soie rouge, utilisé seul (ANF, L 839 b n°136).

Photo C. Simonet. Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris, et aux archives départementales de l'Aisne

Dans le Laonnois et le Soissonnais, le sceau équestre de chasse est connu pour les dames dès la fin XII<sup>e</sup> siècle : Adèle de Dreux, comtesse de Soissons, en utilise un en

1183<sup>48</sup>. Mais on connaît ailleurs des exemples plus anciens : en 1154 déjà, Constance de France, comtesse de Toulouse, laisse l’empreinte d’un sceau double la figurant en majesté à l’avers et en équestre, d’apparat toutefois, au revers<sup>49</sup>. Dans notre région, une contemporaine d’Alix de Montmorency, Marie de Montmirail, veuve d’Enguerrand III de Coucy, utilise un grand sceau équestre en 1248, légèrement plus petit que celui d’Alix (fig. 8)<sup>50</sup>.



8. Grand sceau équestre de Marie de Montmirail, dame de La Fère, veuve d’Enguerrand III de Coucy, utilisé en 1248 – 64 mm (ANF, moulage sc/P 309).  
Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

Le sceau d’Alix de Montmorency se distingue cependant nettement des autres productions sigillaires du même type par la figuration de l’emblème lignager des Rozoy sur le fond du champ : trois roses, aux cinq pétales largement ouverts et au cœur formé de pistilles, sont gravées devant la dame, à hauteur de son buste, entre les pattes antérieures de sa haquenée, et derrière la croupe de l’animal<sup>51</sup>.

L’équestre de chasse féminin ne se prête pas aisément à la figuration d’armoiries : la monture n’est pas protégée par un caparaçon armorié comme peuvent l’être les destriers des seigneurs ; la dame ne porte pas de bouclier. Certaines tentatives pour combiner scène de chasse et armoiries s’avèrent assez décevantes d’un point de vue esthétique : le grand

48. ANF, sc/P 36.

49. ANF, sc/D 741 bis. BONY, *Un siècle de sceaux* (cité supra, n. 23), p. 33. Sur les sceaux de la maison des comtes de Toulouse : Laurent MACE, *La majesté et la croix. Les sceaux de la maison des comtes de Toulouse (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, 2019.

50. ANF, sc/P 309 et sc/F 726.

51. La gravure de ces quintefeuilles est très différente de celle des roses des deuxième et troisième sceaux équestres de Roger II (III) : l’artisan qui a réalisé la matrice de la dame n’est probablement pas celui ayant œuvré pour son époux.

écu armorié qui occupe spectaculairement le champ derrière la figure équestre de la dame de Gommegnies en 1235, ne me paraît guère heureux (*fig. 9*)<sup>52</sup>. Les sceaux équestres de chasse masculins offrent parfois une solution similaire (*fig. 10*).



**9.** *Grand sceau équestre armorié de Mainsende, épouse de Gobert de Gommegnies, utilisé en 1235 – 67 mm (ANF, moulage sc/F 961).*

**10.** *Grand sceau équestre armorié d'Henri V de Luxembourg, utilisé en 1292 – 56 mm (ANF, moulage sc/D 10311).*

Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

Le rendu gracieux de la composition héraldique sur l'image sigillaire d'Alix de Montmorency, valorisé par une gravure fine et soignée de la matrice – malheureusement perdue –, explique probablement la renommée de ce grand sceau. La nature de l'emblème des Rozoy, les trois roses, contribue à la dimension poétique de cette image. C'est loin d'être le cas pour tous les meubles héraldiques. Les poissons qui flottent autour des figures en pied de Jeanne de Toucy, comtesse de Bar, et de sa belle-sœur Marie de Quiévrain<sup>53</sup>, ou d'Isabelle de Blamont, épouse d'Eudes de Grancey (*fig. 11*)<sup>54</sup>, ne sont pas sans rappeler les relents d'un étal de poissonnier en fin de marché. On est bien loin du délicat parfum de rose qu'évoquent les quintefeilles de Rozoy. Alix de Montmorency paraît s'avancer sous une pluie de roses. Originalité de la composition, délicatesse de la gravure, poésie des emblèmes héraldiques, conservation de deux empreintes assez bien préservées : tout contribue à la promotion du grand sceau équestre d'Alix de Montmorency.

Les sires ne délaissent pas cette composition pour leurs sceaux équestres, sans que l'on soit toujours en présence d'emblèmes héraldiques. En 1269, Jean I<sup>er</sup>, duc de Brabant, affiche le lion de son lignage sur le fond du champ de son grand sceau équestre de chasse (*fig. 12*). Il est imité par son fils à la fin du siècle<sup>55</sup>. Dès 1259, dans une disposition proche de celle du sceau d'Alix de Montmorency, Eudes de Bourgogne fait graver trois molettes

52. Je conviens que cette remarque est personnelle. L'esthétique n'est pas neutre : elle est subjective et implique un parti pris.

53. ANF, sc/D 799 et D 800 pour Jeanne de Toucy en 1267 et 1301. ANF, sc/F 1480 pour Marie de Quiévrain en 1282.

54. ANF, sc/B 306. Isabelle est la petite-fille de Frédéric, comte de Salm, et de Jeanne de Bar, deux lignages réputés pour leurs armes halieutiques et surtout parlantes : saumons et bars.

55. ANF, sc/D 10300 et D 10301.



autour de sa figure équestre de guerre (fig. 13)<sup>56</sup>. Une génération plus tard, en 1291, Simon de Châteauvillain s'entoure de six quintefeuilles sur son équestre de guerre<sup>57</sup>.



**11.** *Grand sceau d'Isabelle de Blamont,*  
utilisé en 1301 – 55 mm / 35 mm (ANF, moulage sc/B 306).



**12**

**12.** *Grand sceau équestre armorié de Jean I<sup>er</sup>, duc de Brabant,*  
utilisé en 1269 – 67 mm (ANF, moulage sc/D 10300).



**13**

**13.** *Grand sceau équestre armorié d'Eudes de Bourgogne,*  
*comte de Nevers par sa femme Mathilde de Bourbon,*  
utilisé en 1259 – 90 mm (ANF, moulage sc/D 871).

Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

56. ANF, sc/D 871.

57. ANF, sc/B 247. Disponible en ligne : [[www.sigilla.org/fr/sgdb/moulage/9402](http://www.sigilla.org/fr/sgdb/moulage/9402)] (consulté le 15/12/2018).

En revanche, les sceaux de type en pied montrent assez souvent des emblèmes parahéraldiques dispersés sur le fond du champ. Ce phénomène apparaît dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, par exemple sur les sceaux d'Amicie de Beaumont, comtesse de Leicester, vers 1206<sup>58</sup> et d'Henri de Braine, archevêque de Reims, en 1233<sup>59</sup>. Ils deviennent plus fréquents au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, tant chez les dames que les prélats. On citera les merles qui flanquent l'évêque d'Auxerre Gui II de Mello en 1248<sup>60</sup>, les lions qui accompagnent Marguerite de Flandre en 1244<sup>61</sup> ou encore les deux croix de Toulouse qui encadrent Philippa d'Anduze en 1263<sup>62</sup>. En 1265, la belle-sœur d'Alix, Jeanne de Brienne, est entourée d'une volée d'aigles, emblème des Montmorency<sup>63</sup> ; sa bru Jeanne de Levis imite cette composition en 1284<sup>64</sup>. Signalons enfin le sceau en pied de Marie de Roucy, issue de l'une des grandes familles du Laonnois : sa figure est également entourée de quintefeilles en 1322<sup>65</sup>.

A notre connaissance, Alix de Montmorency n'utilise pas de contre-sceau au revers du grand. Mais nous avons constaté avec son époux Roger II (III) de Rozoy que la présence d'une empreinte au revers du grand sceau n'était pas systématique, quand bien même le sigillant dispose d'une matrice de contre-sceau, de petit sceau ou encore de sceau secret. Notons toutefois que certaines dames de la région acquièrent un contre-sceau seulement lors de leur veuvage<sup>66</sup>.

Le mariage de Roger II (III) de Rozoy et Alix de Montmorency ne produit pas d'hoirs. Après la mort de son époux à Mansourah en 1250, aux côtés de son oncle Mathieu de Montmorency, Alix convole en secondes noces avec Gautier de Nemours. L'union est attestée en 1254 d'après Sars<sup>67</sup>. Elle est prestigieuse : Gautier est maréchal de France. En 1265, la dame valide un acte avec un nouveau grand sceau contre-scillé, de couleur verte, appendu par une double queue de parchemin (*fiches 7 et 8 en annexe*). Utilise-t-elle déjà ces deux matrices en 1258 lorsqu'elle vend des biens à l'abbaye de Cuissy<sup>68</sup> ?

Le grand sceau de 1265 est en navette et offre de belles dimensions : 75 mm sur 45 (*fig. 14*)<sup>69</sup>. Il montre la dame en pied, somptueusement couverte d'un riche manteau

---

58. Connu par un dessin (BnF, ms. lat. 5441-1, p. 260), il montre la quintefeille, emblème des Beaumont. Sur ce sceau, voir Pierre BONY, « Les sceaux des deux sœurs de Beaumont-Leicester, Amicie et Marguerite, au début du XIII<sup>e</sup> siècle », *RFHS*, n°60-61, 1990-1991, p. 31-47.

59. ANF, sc/D 6346. Les lys figurés ici évoquent le rôle du prélat dans le sacre royal.

60. ANF, sc/D 6481. Les merles sont une évocation de Mello (le « r » est ici mouillé).

61. ANF, sc/D 624.

62. ANF, sc/D 750.

63. ANF, sc/D 2945. Les Montmorency ont pour armoiries une *croix cantonnée de quatre aigles* (ou de *seize alérions*), comme on peut le voir *fig. 4*. Jeanne est l'épouse de Mathieu III de Montmorency, frère d'Alix.

64. ANF, sc/D 2948. Elle a épousé l'aîné de Mathieu III et Jeanne de Brienne, Mathieu IV de Montmorency.

65. ANF, sc/B 447. Marie de Roucy est la bru de Simon de Châteauvillain, mentionné plus haut, dont le sceau équestre est orné de roses. La présence de ces fleurs sur le sceau de Marie traduit peut-être une influence du sceau de son beau-père. Mais elles renvoient aussi au nom d'origine de la sigillante : en effet, si les Roucy portent un lion sur leurs armoiries depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, ils jouent avec les roses sur certains sceaux. En particulier, des roses fleurissent dans les rinceaux qui ornent le fond du champ du grand sceau équestre d'Hugues de Roucy, petit-neveu de Marie, en 1393 (ANF, sc/P 28). Sur les sceaux de ce lignage, voir Caroline SIMONET, *Sceaux et pouvoir à Laon et à Soissons (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat, dactylographié, 2 vol., Paris I, 2008 (disponible au Centre de sigillographie des Archives nationales et aux Archives départementales de l'Aisne), t. 1, p. 485 et s.

66. *Ibidem*, t. 1, p. 511 et s.

67. SARS, *Le Laonnois féodal* (cité *supra*, n. 3), t. 2 p. 595.

68. *Ibidem*.

69. ANF, sc/D 3045.

doublé de vair, gantée afin de tenir un faucon – qui se tient de profil, ailes repliées –, toujours coiffée d'un touret. Le modelé des plis de son surcot, tant au niveau du buste que des jambes, est travaillé : ils se creusent et se cassent en bas, donnant l'impression d'un bouillonnement de tissu, deviennent plus réguliers, presque verticaux, le long des jambes ; puis ils se creusent de nouveau pour marquer la taille et souligner la présence d'une ceinture. On voit également apparaître un piédouche, absent du sceau en pied de Julienne de Rumigny en 1195. Les trois jumelles des armoiries de Nemours sont finement représentées dans les deux écus biseautés qui flanquent la figure en pied de la sigillante.



14. *Second grand sceau d'Alix de Montmorency, veuve de Roger II (III) de Rozoy et remariée à Gautier de Nemours, utilisé en 1265 (ANF, moulage sc/D 3045).*

Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

La délicatesse de la gravure, ainsi que le bon état de l'empreinte, permettent d'apprécier l'habileté du graveur, sans doute un orfèvre. L'artisan a joué sur une gravure plus ou moins creusée : il a profondément marqué les plis cassés du manteau et la fourrure qui le double, mais a plus légèrement ciselé les gants, le visage ou encore les liens du faucon. Le travail réalisé sur cette matrice est de qualité similaire, voire supérieure, à celle du premier grand sceau d'Alix.

La légende, d'où les abréviations sont absentes, est largement interrompue en bas par l'image. Intégralement en latin, elle ignore le parcours familial de la dame : Montmorency, comme sur son premier grand sceau, est absent, de même que Rozoy ou

toute terre reçue en douaire au moment du veuvage. Seule est mentionnée la seigneurie maritale.

Ce grand sceau est donc tout à la gloire du lignage de Nemours, tant par l'image (deux écus aux armes identiques) que par la légende (« sceau d'Alix, dame de Nemours »). Si l'on s'en tient à ces éléments, Alix de Montmorency semble n'avoir guère eu son mot à dire dans la conception de son sceau.

Cependant, le sceau placé au revers du grand vient nuancer ce tableau. Alors qu'elle paraît ignorer l'usage du contre-sceau lors de son premier mariage, Alix de Montmorency fait ici apposer un sceau secret de 24 mm au dos du gâteau de cire. Le lignage de Nemours en est totalement absent : la légende reprend mot pour mot celle, anonyme, du premier sceau secret de Roger II (III) de Rozoy ; surtout, le champ est illustré des armoiries de Rozoy.

La matrice étant anonyme (*sigillum secreti*), on peut s'interroger : la dame, une fois veuve, a-t-elle fait graver ce sceau ? En avait-elle déjà l'usage du temps de son mariage ? En a-t-elle hérité de son défunt mari ? Il est certain que ce n'est pas l'un des deux sceaux secrets connus de Roger II (III) : la légende n'est pas abrégée, le module est nettement plus modeste, le style des roses diffère. Leur modelé offre un bombé arrondi qui les distingue à la fois des trois roses du sceau équestre d'Alix et de celles du troisième grand sceau de Roger II (III).

En apposant ce sceau secret au revers de son second grand sceau, Alix de Montmorency rappelle à son époux qu'elle a l'expérience d'un premier mariage. Celui-ci est rehaussé par la parenté royale et la mort en croisade de Roger II (III) de Rozoy, circonstance qui est alors source de prestige. Elle dispose de revenus propres tirés de son douaire. D'ailleurs l'usage de ce sceau secret aux roses est aussi un rappel aux héritiers de Roger II (III) : elle fut dame de Rozoy en son temps et, de ce fait, dispose de droits sur la seigneurie<sup>70</sup>. Elle obtient notamment retour de sa dot sous la forme d'une rente prise sur des biens des sires de Rozoy à Méranwez. Cette rente est finalement vendue par la dame et son époux Gautier de Nemours en 1263. Malgré la disparition de ce dernier lien avec Rozoy, Alix de Montmorency continue à utiliser son contre-sceau aux roses deux ans plus tard.

La présence de ce sceau secret confirme que l'épouse de Gautier de Nemours est bien, malgré les hésitations des généalogies, la veuve de Roger II (III) de Rozoy. Elle survit à son second mari de plusieurs années : comme le sire de Rozoy avant lui, Gautier de Nemours meurt en croisade en 1270.

### **Clémence de Rozoy, sœur de Roger II : l'attachement aux roses**

Roger II (III) de Rozoy ne laisse pas d'hoir mais il a plusieurs sœurs qui héritent des seigneuries que le lignage a accumulées au fil du temps (*voir la généalogie I*)<sup>71</sup>. Dans certaines régions, la coutume impose de partager les biens du père en parts égales entre les filles en cas d'absence de fils. On pense par exemple au Vexin où il en découle une abondance de co-seigneuries complexes à gérer. Dans d'autres provinces, en pareille situation, les filles déjà dotées n'héritent de rien, les hommes des branches co-latérales recevant l'héritage de leur défunt oncle, frère ou cousin. En Laonnois, les filles héritent

---

70. MARTIN, *Essai historique* (cité *supra*, n. 9), t. 1 p. 384-390. D'après cet auteur, Alix de Montmorency aurait conservé des droits sur Rozoy jusqu'en 1253. Peut-être qu'elle se remarie à cette date, ce qui lui aurait fait perdre lesdits droits.

71. *Ibidem*, t. 1 p. 384.



mais on voit un droit d'aînesse se dessiner entre sœurs<sup>72</sup>. C'est très nettement le cas pour l'héritage de Roger II (III).

L'aînée, Alix, qui porte le nom de sa mère, est mariée à un seigneur flamand, Arnoul IV d'Audenarde. Elle obtient la part du lion : Rozoy et quelques autres terres<sup>73</sup>. Nous évoquerons les sceaux de cette dame et de ses héritiers dans un troisième et dernier article sur les Rozoy.

La cadette, Julienne, prénommée comme sa grand-mère de Rumigny, a épousé Gobert VI d'Apremont. Elle se voit octroyer Chaumont, seigneurie majeure pour ce lignage<sup>74</sup>. Mathias Auclair, qui a réalisé un catalogue des sceaux de ce lignage, n'a pas trouvé d'empreinte pour cette dame<sup>75</sup>.

Une autre sœur, Ide, est mentionnée par Sars<sup>76</sup>. Entrée au couvent, nous ignorons si elle reçut une part d'héritage.

Mais c'est la benjamine qui va retenir à présent notre attention. Clémence de Rozoy est peut-être dénommée d'après une première épouse de son grand-père Renaud de Rozoy<sup>77</sup>. Elle fait un mariage a priori étonnamment prestigieux pour la plus jeune fille d'un lignage : elle épouse Henri III, comte de Salm, sans doute un peu avant 1227. De l'héritage de son frère, elle reçoit Montcornet, la moins notable des trois seigneuries<sup>78</sup>.

Le grand sceau et le sceau secret de cette comtesse nous sont parvenus (*voir fiches 9 et 10 en annexe*). Ils sont utilisés en 1255 de conserve : la dame valide un acte aux côtés de son époux Henri de Salm<sup>79</sup>. Puis, bien que veuve depuis 1260 environ, Clémence de Rozoy utilise en 1271 les mêmes sceaux pour acter – seule cette fois – une vente au roi de France<sup>80</sup>. Le gâteau de cire verte est appendu par des cordons de soie rouge. La comtesse ne paraît pas avoir modifié ses sceaux entre les deux dates.

Sur son grand sceau (*fig. 15*), elle figure en pied dans une forme en navette, tout aussi luxueusement vêtue que sa belle-sœur Alix de Montmorency avec son manteau doublé de vair et son élégant touret. Le fond du champ est richement décoré. Pourtant la gravure semble un peu maladroite : le cou paraît trop long, donnant à la dame une allure raide malgré une posture élégante. Le module est par ailleurs inférieur de 10 mm à celui du second grand sceau d'Alix.

La légende valorise le titre comtal de la sigillante, n'admettant l'abréviation que pour *sigillum*. Bien qu'à la date où elle utilise ce sceau, elle a déjà hérité de Montcornet, cette terre est une bien modeste seigneurie au regard du comté de Salm. De plus, il est probable que ce sceau fut gravé lors de l'union de Clémence de Rozoy à Henri III de Salm à la fin des années 1220. Rien d'étonnant donc à l'absence de toute mention de Montcornet et à la relative raideur de la posture de la dame. Contrairement à sa grand-mère, Julienne de

72. Sur la place des filles dans l'héritage : Didier LETT, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval (V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2000, notamment p. 48 et s.

73. MARTIN, *Essai historique* (cité *supra*, n. 9), t. 1 p. 390.

74. *Ibidem*, t. 1 p. 387-388

75. Mathias AUCLAIR, « Sceaux et pratique du sceau des seigneurs d'Apremont, des origines au XIV<sup>e</sup> siècle », *Lotharingia*, n°18, 2013, p. 35-51.

76. SARS, *Le Laonnois féodal* (cité *supra*, n. 3), t. 2 p. 594.

77. Il n'est pas exclu en effet que Renaud de Rozoy ait contracté un premier mariage avec Clémence de Roucy. Contrairement à ce que j'ai indiqué dans le premier article consacré aux Rozoy (cité *supra*, n. 1, p. 8-9, n. 46), Sars mentionne une alliance de Renaud avec une sœur de Robert-Guiscard de Roucy lorsqu'il aborde ce lignage (*Le Laonnois féodal* (cité *supra*, n. 3), t. 1 p. 225) mais passe cet élément sous silence dans les pages consacrées aux Rozoy (*ibidem*, t. 3 p. 484 et s.). En effet, les deux époux supposés contractent une seconde alliance (avec Guermund de Châtillon pour Clémence, Julienne de Rumigny pour Renaud), chose hautement improbable, sauf à envisager une annulation du mariage dont on ne trouve pas trace.

78. MARTIN, *Essai historique* (cité *supra*, n. 9), t. 1 p. 388-389.

79. AGR 4294.

80. ANF, J 732 n°79.

Rumigny, qui fit modifier la légende de son grand sceau une fois son fils aîné sorti de minorité, Clémence conserve son grand sceau comtal inchangé.



**15. Grand sceau et sceau secret de Clémence de Rozoy, veuve d'Henri III, comte de Salm, sœur de Roger II (III) de Rozoy, utilisé en 1270 (ANF, moulage sc/D 10322).**

Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

L'image dénote une appartenance à la meilleure aristocratie. Pourtant aucun écu armorié n'affiche les armes de Salm (*deux saumons adossés sur un semé de croisettes*). Si le sceau remonte au mariage, antérieur à 1227, cela n'est guère surprenant : l'usage des écus accompagnant la figure en pied d'une sigillante est plus tardif dans nombre de régions. Cependant on peut s'interroger sur la présence des croisettes insérées dans les losanges de l'ornement réticulé du fond du champ : s'agit-il d'une allusion aux Salm ?

Clémence a décliné la légende de son sceau secret en « clef du secret ». La qualité de gravure des lettres est différente de celles figurant sur le grand sceau : le sceau secret n'a sans doute pas été réalisé par le même graveur. La comtesse a pu commander cette petite matrice à la mort de son frère, en 1250, alors que le grand sceau date plus probablement de son mariage. L'usage de ce sceau secret aux roses montre l'attachement de la sigillante à son lignage d'origine. Avec sa belle-sœur Alix de Montmorency, on compte alors deux dames portant fièrement les armes de Rozoy. Nous verrons dans un prochain article qu'une troisième fait de même.

**Sub rosa**

L'attachement des membres du lignage de Rozoy au sceau secret est singulier. En effet, hormis le petit sceau de Roger I<sup>er</sup> (II), tous les contre-sceaux des Rozoy sont des sceaux secrets<sup>81</sup>. Sans être unique, une telle persistance intrigue. L'association de ces sceaux secrets aux roses du lignage revêt peut-être une signification particulière.

Les roses offrent bien sûr un calembour avec le nom du lignage<sup>82</sup>. Mais la rose est également la reine des fleurs et du jardin. Surtout, elle évoque au Moyen Âge la Vierge comme figure de la Nouvelle Eve<sup>83</sup>. De plus, cette fleur de l'amour céleste est assimilée à l'amour terrestre dans les poèmes courtois<sup>84</sup>. Ces diverses qualités attribuées à la rose, toujours positives, jouent sans doute dans l'engouement des Rozoy pour cette fleur.

Mais la rose est également associée au secret, au silence, à la capacité de taire les propos tenus en réunion restreinte. Selon Furetière<sup>85</sup>, les Anciens plaçaient une rose au-dessus de la porte d'une salle où se tenait une assemblée dont les délibérations n'étaient pas destinées à tous. Cet usage viendrait du mythe d'Eros qui aurait donné une rose au dieu du silence Harpocrate. Si l'origine antique n'est pas prouvée, en revanche l'expression est attestée dans ce sens à la fin du Moyen Âge dans plusieurs langues européennes<sup>86</sup>. Encore aujourd'hui, la langue anglaise utilise l'expression *sub rosa* pour signifier « dans le plus grand secret », autrement dit : « sous le sceau du secret ».

Furetière explique par ailleurs dans l'article « contrescel » :

« On a souvent représenté ce contrescel en forme de rose, parce qu'elle étoit chez les Anciens le symbole du secret : d'où est venu un proverbe qu'on disoit autrefois, *Datum sub rosâ* ; ce qu'on dit maintenant sous la cheminée, & parler secrettement ».

On ne se hasarderait pas à généraliser, comme Furetière, la forme du contre-sceau qui offre rarement un profil en rose. Sans doute l'auteur ne désigne pas la forme de la matrice elle-même mais la rosace gravée sur le pourtour du champ de nombre de sceaux de petite dimension aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles.

Pour ce qui est de notre corpus sigillaire, l'attachement des Rozoy au sceau secret est troublant car en lien avec leurs roses. Faut-il y voir une volonté délibérée de renforcer la nature même de leurs sceaux secrets grâce à la présence de la rose du silence ? Nous verrons dans le dernier article de cette série consacrée aux roses de Thiérache que sceau secret et roses continuèrent à être associés dans ce lignage jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

---

81. Nous relèverons la même fidélité dans le troisième article consacré au lignage.

82. Ce calembour n'a aucune valeur étymologique.

83. Irénée a glosé à ce sujet dès le II<sup>e</sup> siècle (*Contre les hérésies*, III, 22-4 publié par Adelin ROUSSEAU et Louis DOUTRELEAU (trad.), coll. *Sources chrétiennes*, Livre III, 2 vol., Paris, 1974). Sur le lis comme symbole marial, voir Michel PASTOUREAU, *Une histoire symbolique du moyen Âge*, Paris, 2004, p. 100-102.

84. On pense au *Roman de la Rose* de Guillaume de LORRIS (on trouvera une édition critique d'après les manuscrits BN 12786 et BN 378 par Armand STRUBEL, Paris, LGF, coll. « Lettres Gothiques », 1992).

85. Antoine FURETIÈRE, *Le dictionnaire de l'Académie française, dédié au roi*, 2 vol., Paris, 1694.

86. Michel CAZENAVE (dir.), *Encyclopédie des symboles*, Paris, 1996, p. 585. Sylvie CLAVAL, Claude DUNETON, *Le bouquet des expressions imagées*, Paris, 2016, article « Divulguer ».

**English abstract**

*The Seals of the Lords and Ladies of Rozoy :  
the Future of the Three Heraldic Roses of Thiérache.  
Second part : the Apogee*

CAROLINE SIMONET

*After a former article dedicated to the first seals of the Rozoy, a noble family from the North of France, this second article broaches the spread of the use of seals in this lineage.*

*The number of seals owned by members of the Rozoy family have increased during the first part of the Thirteenth century. Roger II de Rozoy owned three great seals and two secret seals. The style of each equestrian seal is very different from one another despite the fact that the images offer the same iconography. The roses, particularly, are engraved in very distinctive manners. They appear on the knight's shield but also on the caparison covering his charger : the horse cover is ornamented not only with heraldic shields but also scattered roses. Obviously, Roger de Rozoy wanted each new seal to be easily distinguished from the previous one, and also to display his family symbol.*

*We know nothing of his first two wives' seals. However, his last wife, Alix de Montmorency, used a splendid seal matrix showing her hunting, surrounded by the three heraldic roses of the lineage. Furthermore, once a re-married widow, she used a new great seal associated to a counter-seal, ornamented with a shield holding three roses. Clémence de Rozoy, Roger's youngest sister, also used such a counter-seal. Although both women's great seals show them as standing figures and are entirely dedicated to their husbands, their counter seals point out their attachment to the Rozoy lineage. Indeed, the Rozoy were proud to be related to the French royal family and other aristocratic lineages. Belonging to this family was prestigious, especially since Roger II died during crusade, a glorious death in those times.*

*All those figures' counter-seals were in fact secret seals. The choice of this specific kind of seal, combined with the heraldic roses, may be an evocation of the expression " sub rosa ", which could be translated " under the seal of discretion ".*

**Fiche 1**

---

**Roger II (III) de ROZOY**

**1234**

*Sire de Rozoy et de Chaumont, avoué de Chaourse  
Fils de Roger I<sup>er</sup> (II) de Rozoy et Alix d'Avesnes  
Veuf de ? de Heinsberg, époux de Sophie de Coucy  
Frère d'Alix de Rozoy, Julienne de Chaumont et Clémence de Montcornet*

---

**SCEAU 1**

*Nature :* grand sceau  
*Usage :* avers  
*Forme :* rond  
*Dimension :* 70 mm

*Légende :* ✠ S'(igillum) ROGERI DE RO/S/ETO D(omi)N(u)S DE CHAV/MONT  
• Z • DE HISEBERGE

*Description :* Un cavalier allant à droite au galop, vêtu d'un haubert et d'une cotte d'arme serrée à la taille par une ceinture, coiffé d'une heaume à timbre plat, brandit une épée de la main droite derrière lui et porte au bras gauche un écu de profil aux armes (*trois roses*) dont la guiche passe autour de son cou. Le cheval porte une selle à baquet et à poitrail orné de pendeloques. Ses pattes empiètent largement sur l'exergue.

*Inventaire :* D 3453  
*Cote :* ANF, L 839 b n°119



**Fiche 2**

---

**Roger II (III) de ROZOY**

**1234**

*Sire de Rozoy et de Chaumont, avoué de Chaourse*

*Fils de Roger I<sup>er</sup> (II) de Rozoy et Alix d'Avesnes*

*Veuf de ? de Heinsberg, époux de Sophie de Coucy*

*Frère d'Alix de Rozoy, Julienne de Chaumont et Clémence de Montcornet*

---

**SCEAU 2**

*Nature :* sceau secret

*Usage :* revers

*Forme :* rond

*Dimension :* 29 mm

*Légende :* ✠ SIGILLV(m) SECRETI :

*Description :* Un écu aux armes (*trois roses*). Les roses sont petites et semblent « flotter » dans un écu trop grand.

*Inventaire :* D 3453 bis

*Cote :* ANF, L 839 b n°119





**Fiche 3****Roger II (III) de ROZOY****1246***Sire de Rozoy et de Chaumont, avoué de Chaourse**Fils de Roger I<sup>er</sup> (II) de Rozoy et Alix d'Avesnes**Veuf de ? de Heinsberg et de Sophie de Coucy, époux d'Alix de Montmorency**Frère d'Alix de Rozoy, Julienne de Chaumont et Clémence de Montcornet***SCEAU 3***Nature :* grand sceau*Usage :* avers*Forme :* rond*Dimension :* 70 mm*Légende :* ✠ / S'(igillum) ROGERI : D(omi)NI / ROS[ET]EN(sis) • ET • / CALVIMONTIS : /

*Description :* Un cavalier allant à gauche au galop, vêtu d'un haubert et d'une cote d'armes qui flotte (serrée à la taille par une ceinture), coiffé d'un heaume à visière et à cimier, brandit derrière lui de la main gauche une épée (qui empiète légèrement sur l'exergue) et porte au bras droit un écu aux armes (*trois roses*) tenu de face. On voit sur son côté le fourreau de l'épée. Le cheval porte une selle à baquet, dont on voit la sangle et les étriers, et un chanfrein surmonté d'un cimier. Il est recouvert d'une housse qui flotte en plis arrondis formant un éventail, ornée de deux écus aux armes (*trois roses*) à l'encolure et sur la croupe. Ses pattes empiètent largement sur l'exergue. Les deux filets sont des cordons de grènetis.

*Inventaire :* non inventorié*Cote :* AD Aisne, H 956



**Fiche 4**

---

**Roger II (III) de ROZOY**

**1246-1248**

*Sire de Rozoy et de Chaumont, avoué de Chaourse*

*Fils de Roger I<sup>er</sup> (II) de Rozoy et Alix d'Avesnes*

*Veuf de ? de Heinsberg et de Sophie de Coucy, époux d'Alix de Montmorency*

*Frère d'Alix de Rozoy, Julienne de Chaumont et Clémence de Montcornet*

---

**SCEAU 4**

*Nature :* sceau secret

*Usage :* revers

*Forme :* rond

*Dimension :* 34 mm

*Légende :* ✠ SECRETVM ROGERI

*Description :* Un écu aux armes (*trois roses*). Les trois roses sont très épanouies, comme sur le deuxième grand sceau (voir fiche 3). Les deux filets sont des cordons de grènetis.

*Inventaire :* D 3454 bis

*Cote :* ANF L 839 b n° 128, n°135

AD Aisne G 39, G 956



*Fiche 5*

---

**Roger II (III) de ROZOY**

**1247-1248**

*Sire de Rozoy et de Chaumont*

*Fils de Roger I<sup>er</sup> (II) de Rozoy et Alix d'Avesnes*

*Veuf de ? de Heinsberg et Sophie de Coucy, époux d'Alix de Montmorency*

*Frère d'Alix de Rozoy, Julienne de Chaumont et Clémence de Montcornet*

---

**SCEAU 5**

*Nature :* grand sceau

*Usage :* avers

*Forme :* rond

*Dimension :* 70 mm

*Légende :* ✠ S'(igillum) ROGERI D(omi)NI ROSETEN (sis) ET \*  
CAL/VIMONTIS : \* :

*Description :* Un cavalier allant à droite au galop, tête inclinée, coiffé d'un heaume à timbre plat, vêtu d'un haubert et d'une cotte d'arme serrée à la taille par une ceinture, brandit de la main droite derrière lui une épée et porte au bras gauche de face un écu aux armes (*trois roses*). Le cheval porte une selle à baquet et une housse aux armes (*trois roses*) qui flotte en plis aides ; les armes figurent sous la forme de deux écus (sur la croupe et l'encolure) et de roses éparpillées. Les postérieurs du cheval empiètent largement sur l'exergue. Les deux filets sont des cordons de grènetis.

*Inventaires :* D 3454

*Cotes :* ANF L 839 b n° 128, 130, 132, 133, 135

AD Aisne G 39



**Fiche 6**

---

**Alix de MONTMORENCY**

**1246-1248**

*Dame de Rozoy et de Chaumont  
Fille de Bouchard VI de Montmorency et Isabelle de Laval  
3<sup>e</sup> épouse de Roger II (III) de Rozoy*

---

**SCEAU 1**

*Nature :* grand sceau  
*Usage :* avers  
*Forme :* rond  
*Dimension :* 68 mm

*Légende :* ✠ S'(igillum) AELIDIS D(omi)N/E / ROSETEN(sis) : ET • CALVIMON(tis)

*Description :* Une cavalière allant à gauche à l'amble, vêtue d'une cotte et d'un surcot (à plis arrondis), gantée, cheveux ordonnés en chignon et coiffée d'un touret, tient de la main droite les rênes et, derrière elle, tend son poing gauche sur lequel est posé un oiseau de profil aux ailes éployées. La haquenée porte une selle à baquet et à large poitrail (guilloché et orné de pendeloques), ainsi qu'un tapis de selle long qui pend en plis ordonnés. Le fond du champ est orné de trois roses : une devant la cavalière, une autre derrière la croupe du cheval, une enfin entre ses deux antérieurs. La queue et l'un des postérieurs de la monture empiètent largement sur l'exergue. Les deux filets sont des cordons de grènetis.

*Inventaires :* D 3455  
*Cotes :* ANF L 839b n°136, AD Aisne H 956



**Fiche 7**

---

**Alix de MONTMORENCY**

**1265**

*Dame de Nemours*

*Fille de Bouchard VI de Montmorency et Isabelle de Laval*

*Veuve de Roger II de Rozoy, épouse de Gautier de Nemours, maréchal de France*

---

**SCEAU 2**

*Nature :* grand sceau  
*Usage :* avers  
*Forme :* en navette  
*Dimension :* 75 mm / 45 mm

*Légende :* ...SIGILLVM • ALICIE • DOMINE • DE • NEMOSIO

*Description :* Une femme debout de trois-quarts à droite, légèrement déhanchée, vêtue d'une cotte, d'un surcot serré à la taille par une ceinture formant des plis qui se cassent sur ses pieds, et d'un manteau doublé de vair (à larges plis cassés en bas), gantée, ses cheveux ordonnés en chignon et coiffée d'un touret, porte sur son poing gauche un oiseau de profil aux liens nettement visibles et tient de sa main droite les cordons de son manteau. Le fond du champ est orné de part et d'autre de deux écus aux armes de Nemours (*trois jumelles*) et qui sont figurés comme biseautés vers le centre de l'image. Les pieds de la dame reposent sur un piédouche et, avec le manteau, empiètent largement sur l'exergue.

*Inventaires :* D 3045  
*Cotes :* ANF J 158 n°1



**Fiche 8**

---

**Alix de MONTMORENCY**

**1265**

*Dame de Nemours*

*Fille de Bouchard VI de Montmorency et Isabelle de Laval*

*Veuve de Roger II de Rozoy, épouse de Gautier de Nemours, maréchal de France*

---

**SCEAU 3**

*Nature :* sceau secret

*Usage :* revers

*Forme :* rond

*Dimension :* 24 mm

*Légende :* ✠ SIGILLVM • SECRETI •

*Description :* Un écu aux armes (*trois roses*) dont les deux angles supérieurs empiètent légèrement sur l'exergue. Les deux filets sont des cordons de grènetis.

*Inventaires :* D 3045 bis

*Cotes :* ANF J 158 n°1





**Fiche 9****Clémence de ROZOY****1255-1271**

*Dame de Montcornet, comtesse douairière de Salm  
Fille de Roger I<sup>er</sup> (II) de Rozoy et Alix d'Avesnes  
Veuve d'Henri III, comte de Salm*

**SCEAU 1**

*Nature :* grand sceau  
*Usage :* avers  
*Forme :* en navette  
*Dimension :* 65 mm / 42 mm

*Légende :* ✠ S' (igillum) : CL/EMENTIE : CO/MITISSE : SALM

*Description :* Une femme debout de trois-quarts à droite, légèrement déhanchée, vêtue d'une cotte, d'un surcot serré à la taille par une ceinture et qui forme des plis qui se cassent sur ses pieds, et d'un manteau doublé de vair qui n'atteint pas ses pieds, ses cheveux ordonnés en chignon et coiffée d'un touret, porte sur son poing gauche un oiseau de profil, tête levée, dont on devine les liens. Elle tient de sa main droite les cordons de son manteau. Le fond du champ est orné d'un fretté à lignes doubles dont les losanges sont agrémentés de croisettes (?). Les pieds de la dame reposent sur un piédouche et empiètent largement sur l'exergue. Les deux filets sont des cordons de grènetis.

*Inventaires :* D 10322, AGR 4294, Birch 22706  
*Cotes :* ANF J 732 n°79



**Fiche 10**

---

**Clémence de ROZOY**

**1255-1271**

*Dame de Montcornet, comtesse douairière de Salm  
Fille de Roger I<sup>er</sup> (II) de Rozoy et Alix d'Avesnes  
Epouse d'Henri III, comte de Salm*

---

**SCEAU 2**

*Nature :* sceau secret

*Usage :* revers

*Forme :* rond

*Dimension :* 19 mm

*Légende :* ✠ CLAVIS : SECRETI

*Description :* Un écu aux armes (*trois roses*). Les deux filets sont des cordons de grènetis.

*Inventaires :* D 10322 bis, AGR 4295, Birch 22706

*Cotes :* ANF J 732 n°79

